



## **Visa pour études : séjour de plus de 90 jours (visa national, type D)**

### **Pour les personnes qui ont l'intention d'étudier en Suisse**

Les écoliers et étudiants qui souhaitent étudier dans une école ou une université pour une période de **plus de trois mois**, doivent présenter les documents suivants suffisamment à l'avance (3 mois) :

1. 3 formulaires "Antrag auf Erteilung eines Visums für den langfristigen Aufenthalt" (demande pour un visa de long séjour) (visa D) complétés (en allemand, français, italien ou anglais) et signés par le requérant (veuillez consulter la section "Formulaire de demande / caractéristiques des photos" sur notre site web).
2. Un passeport valable au moins trois mois après le 1er départ de l'espace Schengen et comportant au minimum deux pages vierges.  
(il est également possible de soumettre une demande avec un passeport d'une validité plus courte ; dans ce cas un nouveau passeport devra être présenté au moment de la délivrance du visa).
3. 2 photocopies du passeport du requérant (page contenant la photo, le nom et la signature).
4. S'il y a lieu : 2 photocopies des deux derniers visas Schengen.
5. 4 photographies type passeport, identiques, récentes et conformes aux exigences Schengen; trois d'entre elles collées sur la demande de visa, la quatrième jointe (veuillez consulter la section "Formulaire de demande / caractéristiques des photos" sur notre site web).
6. Une lettre de l'école ou de l'université confirmant l'immatriculation (original plus 2 photocopies).
7. Une confirmation du paiement des frais de scolarité et des autres frais (original plus 2 photocopies).
8. Une lettre de garantie du sponsor confirmant qu'il prend à sa charge tous les frais (si la lettre est en russe, une traduction en allemand, français, italien ou anglais est nécessaire), ainsi qu'une preuve de sa solvabilité (par. ex. relevé de compte bancaire mentionnant les mouvements des trois derniers mois, attestation de la banque indiquant le solde) (original plus 1 photocopie) et 2 photocopies de son passeport (page contenant la photo, le nom et la signature). Le relevé de compte bancaire et la lettre de la banque doivent être écrits en langue allemande, française, italienne ou anglaise ou être traduits dans une de ces langues.
9. Diplômes, certificats d'études et traduits en allemand, français, italien ou anglais (original plus 2 photocopies).
10. Plan d'études (2 originaux).
11. Curriculum vitae traduit en allemand, français, italien ou anglais (plus 2 photocopies).
12. Une lettre de motivation (indiquant les raisons pour lesquelles le requérant souhaite suivre cette formation en Suisse, ce qu'elle apporte à sa carrière professionnelle, etc.) (original plus 2 photocopies).
13. Un engagement de quitter la Suisse à la fin des études (peut être écrit à la main ; 2 originaux).

**Pour les enfants de moins de 18 ans :**

**En plus des documents susmentionnés :**

14. L'acte de naissance (original et 2 photocopies avec traduction notariée en allemand, français, italien ou anglais)
15. Si l'enfant voyage seul ou n'est accompagné que par l'un de ses parents, une autorisation (traduite en allemand, français, italien ou anglais) signée devant un notaire par le/s parent/s qui ne voyage/nt pas est nécessaire (original et photocopie).
16. Une copie du visa valable des parents voyageant avec l'enfant, si les parents ne soumettent pas leur demande en même temps que l'enfant.

**Citoyens de pays tiers :**

Les citoyens non-russes vivant en Russie doivent être résidents légaux en Fédération de Russie et présenter les documents pertinents (permis de résidence, visa de longue durée, enregistrement auprès du service des migrations : original et copie).

Les émoluments de visa sont parfois soumis à des changements: nous vous invitons à consulter notre [site web](#) afin de connaître les émoluments en application.

L'Ambassade de Suisse peut faire passer à l'étudiant un test de langue, afin de s'assurer de ses aptitudes linguistiques.

La demande sera transmise pour décision aux autorités de l'immigration compétentes en Suisse.  
L'ambassade de Suisse ne peut délivrer le visa pour études qu'après autorisation des autorités compétentes.  
Veuillez prendre note que la procédure prend environ 6 – 12 semaines.

Les personnes qui souhaitent suivre une formation en Suisse de plus de 90 jours doivent soumettre leur demande **personnellement**.

L'ambassade de Suisse se réserve le droit de :

- demander des documents supplémentaires

Moscou, 07.11.2019